

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté

Le 20.09.2024

Convocation faite

Le 06.09.2024

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 12 septembre 2024**  
-----

L'an deux mille vingt-quatre, et le jeudi douze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), MM. André ESCOBAR (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Jennifer PECHEUX (pouvoir donné à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Eric VISCARDY (pouvoir donné à M. Bernard DEFORGE), M<sup>me</sup> Brigitte DUMON (pouvoir donné à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir donné à M. Gérald GIULIANI), M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS, M<sup>me</sup> Sandrine GUMEZ BOURGEOIS (pouvoir donné à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Mathieu SONNET en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

**Délibération**

**N°2024-09-130**

**Liaison RAVEL / Voie Verte  
via FROMELENNES-DION :  
intégration au projet AITIMI  
dans le cadre du programme  
INTERREG VI France-  
Wallonie-Wlaanderen  
2021-2027 (annexes)**

Notre Communauté porte depuis plusieurs années, en lien avec la commune de BEAURAING, la réalisation de la liaison RAVEL / Voie Verte via FROMELENNES et DION. Ce projet était intégré au portefeuille de projet « Ardenne Itinérance » soutenu dans le cadre du programme INTERREG V France-Wallonie-Wlaanderen 2014-2020, sans toutefois obtenir de financements, ceux-ci ayant été fléchés, à l'époque, en totalité sur la réalisation de la boucle de CHOOZ,

Suite à des problèmes de bornage rencontrés avec un des propriétaires concernés, ce dossier a pris du retard et n'a pas pu être concrétisé avant la clôture du programme INTERREG V. Néanmoins, ce retard a été bénéfique car ce projet a pu être réintégré au programme INTERREG VI France-Wallonie-Wlaanderen 2021-2027, dans le cadre du projet Ardenne Itinérance Mobilité Infrastructures (AITIMI), au sein du portefeuille de projets « Ardenne Transition Durable » (ATD),

Considérant le fléchage d'un financement européen (FEDER) à hauteur de 60%, soit 210 000 €,

Considérant le cofinancement de cette liaison, dans le cadre de la DSIL 2021, à hauteur de 57 912 €, soit un financement global d'environ 76 % des 350 000 € HT de l'enveloppe de travaux prévue,

Considérant la volonté de la Communauté d'acter son engagement au sein du portefeuille de projets « Ardenne Transition Durable » (ATD) et du projet Ardenne Itinérance Mobilité Infrastructures (AITIMI),

Considérant l'obligation de formalisation des relations entre les différents opérateurs du projet AITIMI (dont notre Communauté) et le chef de file (le Bureau Economique de la Province de Namur),

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **approuve** la Charte de fonctionnement et de coopération – Ardenne Transition Durable,
- \* **autorise** le Président à la signer,
- \* **approuve** la convention entre opérateurs et chef de file,
- \* **autorise** le Président à la signer.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

